



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-206**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**DÉMÉNAGEMENT – BOX RESTAINER**  
**AVENUE DE LA SALAMANE**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur OLLIER Olivier sollicitant l'autorisation de stationner temporairement avenue de la Salamane au droit de RESOTAINER pour effectuer un déménagement d'un box ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur OLLIER Olivier sera autorisé à stationner le camion de déménagement avenue de la Salamane au droit de RESOTAINER (box), le mercredi 23 avril 2024 de 09h00 à 17h00.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la **signalisation routière sera mise en place et maintenue par Monsieur OLLIER Olivier.**

**Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 avril 2025.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

